

NOTE DE PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE du COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conformément à l'article L.2313-1, du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Le résultat constaté

Le compte administratif 2024 du budget principal fait apparaître un résultat de clôture final excédentaire de 87 093,95 € se décomposant comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE 2024			
FONCTIONNEMENT - N			
		DEPENSES	237 257,96
		RECETTES	286 014,57
	EXCEDENT	48 756,61	
INVESTISSEMENT - N			
		DEPENSES	32 132,67
		RECETTES	44 772,58
	EXCEDENT	12 639,91	
RESULTAT ANNUEL EXCEDENTAIRE		61 396,52	
RESULTAT REPORTE N-1			
	FONCTIONNEMENT	EXCEDENT	91 034,04
	INVESTISSEMENT	EXCEDENT	62 534,39
RESULTAT DE CLOTURE		153 568,43	EXCEDENT
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		214 964,95	EXCEDENT
SOLDE des RESTES à REALISER 2024			
	INVESTISSEMENT	127 871,00	DEPENSES
RESULTAT DE CLOTURE FINAL			
	87 093,95	EXCEDENT	

L'excédent de clôture de 2023 était de 91 034,04 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
264 800.90 €	237 257.96 €

Le compte administratif 2024 est marqué par une baisse des dépenses de fonctionnement de 27 542.94 €.

Dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 <i>par chapitre</i>		
011	charges à caractère général	76 331.10
012	charges de personnel et assimilés	97 772.20
65	autres charges de gestion courante	44 654.08
66	charges financières	1 464.64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 035.94
		237 257.96

Chapitre 011 : les charges à caractère général baissent :

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
89 752.32 €	76 331.10 €

Essentiellement, ce chapitre comprend les postes suivants :

« téléphone, wifi municipal, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les cotisations d'adhésion aux organismes publics, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et du matériel roulant (tracteur, camion, tondeuse) ; les maintenances diverses (cloches des églises ; logiciels ; appareil de défense incendie ; location du copieur ; contrôles de la salle polyvalente ; sauvegarde externalisée ; éclairage public) ; L'article publicité, publications, relations publiques concerne notamment les dépenses suivantes : abonnements juridiques, vœux aux Aînés et aux Habitants, la promotion du marché des producteurs estival ; les autres postes comprennent les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurance, l'entretien des espaces publics et des chemins, la redevance relative à l'instruction de travaux d'urbanisme (Administration des Droits du Sol) de CAUVALDOR, la gestion des eaux naturelles de baignade à la Bourgnette.

Cette année, on peut noter, entre autres, les dépenses suivantes :

- la mise aux normes du moteur de volée de la cloche de l'Eglise du bourg
- la mise en place d'une armoire de protection au clocher de l'Eglise du bourg (la carte électronique étant arrivée au bout de ses limites)
- la réfection de la peinture du kiosque de la Mairie
- la participation à l'opération de stérilisation et d'identification des chats
- le remplacement des projecteurs du kiosque
- la signalisation horizontale de la voirie des espaces publics

Chapitre 012 :

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
100 814.62 €	97 772,20 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires). La mairie compte 2 salariés.

La baisse des charges de personnel est due à la fin du paiement d'un agent contractuel qui remplaçait l'ancien cantonnier en maladie, et à la fin de la période de tuilage entre l'agent technique admis à la retraite et le nouvel agent.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et des cotisations des élus de la commune ; les subventions de fonctionnement aux associations ; les participations aux écoles et les dotations aux écoles privées.

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
50 460.01 €	44 654.08 €

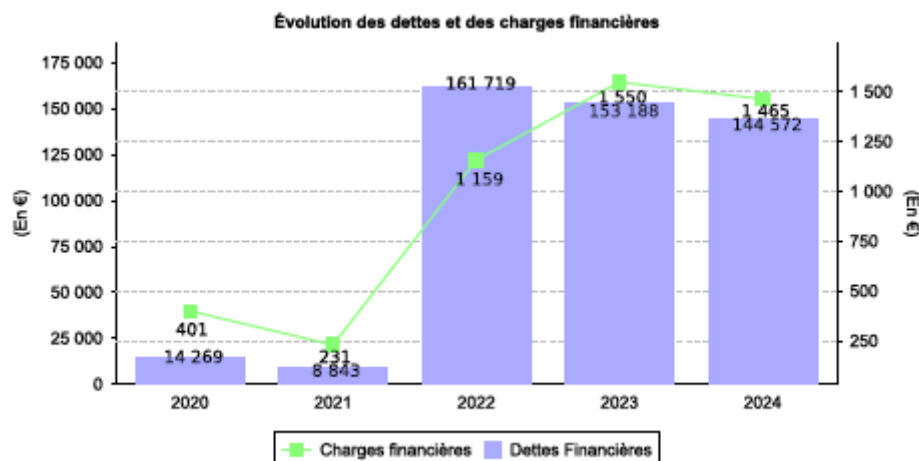
La participation des écoles représente 14 400 €.

Parmi les subventions versées, 3 000 € sont destinées au soutien aux activités périscolaires.

Le total des subventions attribuées est de 6 096.00 €.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend surtout les remboursements des intérêts de la dette.

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
1 549.95 €	1 464.64 €



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque

exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre de transfert entre section concernent le solde de la dissimulation des réseaux, à Meyraguet tranche 1, au Bertoux, ainsi que l'installation d'un éclairage public au chemin du château d'eau de Belcastel.

Recettes de Fonctionnement

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
269 768.86 €	286 014.57 €

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 augmentent : 16 245.71 €.

Recettes de fonctionnement réalisées en 2024 <i>par chapitre</i>		
70	Produits services, domaine et ventes div	2 750.00
73	Impôts et taxes	203 846.21
74	Dotations, subventions et participations	59 093.41
75	Autres produits de gestion courante	20 061.69
76	Produits financiers	6.98
77	Produits exceptionnels	256.28
		286 014.57

Chapitre 70 : il s'agit de concession du cimetière, de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux d'Orange et d'ENEDIS et de la redevance du marché des producteurs.

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
7 104.00 €	2 750.00 €

Chapitre 73 : Ce chapitre représente l'essentiel des recettes de fonctionnement. Il concerne essentiellement les impôts de 155 229.00 €. Les autres recettes de ce chapitre sont : l'attribution de compensation de la communauté de communes de 29 397.03 € depuis 2017, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC (4 284.00 €), 14 757.18 € de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (18 039.19 € en 2023).

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
199 045.22 €	203 846.21€

Fiscalité locale

A compter de 2021, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, les bases de TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité.

Pour Lacave, les taux des taxes votées en 2024 sont :

Sur Propriété Bâti	40.51 %
Sur Propriété Non Bati	134.06 %
Taxe d'habitation des Résidences secondaires	7.58 %

Suite à la réforme, à compter de 2021, des effets pour les communes de la suppression de la TH sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière Propriété Bâti (taux du département dans le LOT en 2020 = 23,46 %). Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ».

Chapitre 74 : Le chapitre concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité rurale ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

En 2024, un remboursement de TVA est plus important (1 513.32€) par rapport 2023 (177.56 €). Cette année, la dotation biodiversité et aménités rurales nous a été versée (12 065.00 €).

Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
48 719.57 €	59 093.41 €

Le chapitre 75 : concerne les revenus des immeubles loués à l'année et la location de la salle polyvalente. L'augmentation s'explique par le remboursement, par l'assurance, du sinistre constaté sur le mur de Belcastel (7 176.60€).

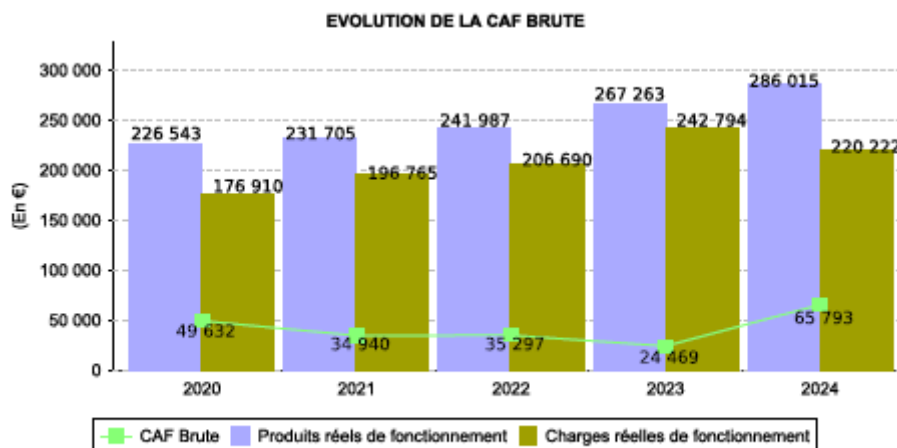
Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
12 114.38 €	20 061.69 €

Les chapitres 76 et 77 concernent les produits financiers et les produits exceptionnels.

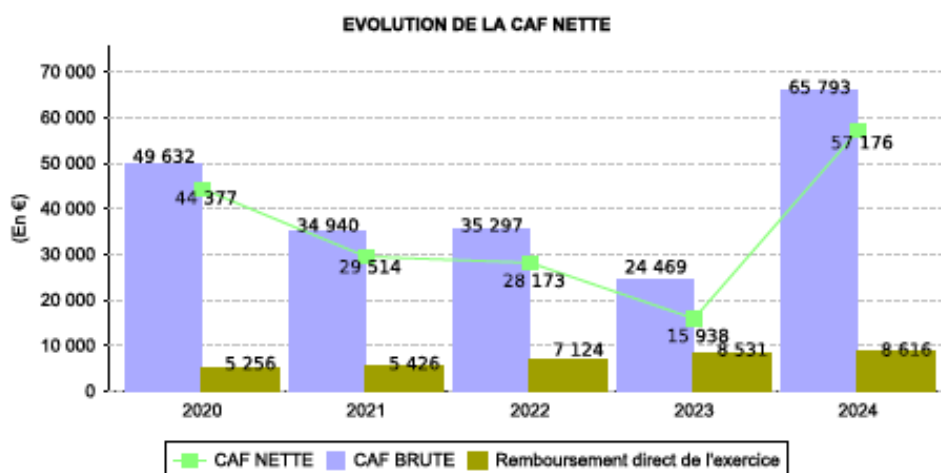
En €	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Produits financiers	5.06	6.98
Produits exceptionnels	2 780.63	256.28

L'autofinancement

La **capacité d'autofinancement (CAF) brute**, correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement utilisables pour financer les opérations d'investissement (excédent). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.



La **capacité d'autofinancement nette**, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt. La CAF nette constitue les fonds propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées



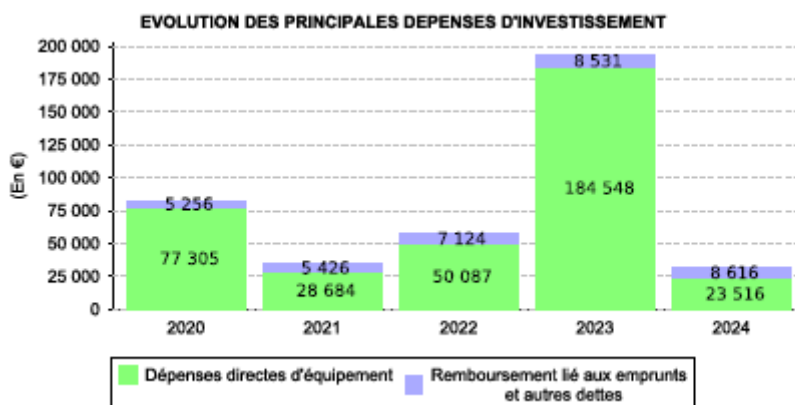
SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont baissé. Elles étaient de 194 827.88 € en 2023, elles sont de 32 132.67 € en 2024.

Récapitulatif des dépenses d'investissement réalisées en 2024		
23	Les principales réalisations d'équipement sont les suivantes : - adressage ; - étude de cœur de village ; - dissimulation du réseau aérien au village des Bertoux ; - pose d'horloges astronomiques ; - honoraires de réhabilitation des bâtiments en vue de créer une salle administrative et une maison des saisonniers.	21 071.54
204	Subventions d'équipement versées	2 444.73
16	Capital d'emprunts et assimilés	8 616.40
		32 132.67€
Restes à réaliser au 31 décembre 2024 à reprendre en 2025		510 953.00€

L'emprunt et le prêt relai, prévus dans les recettes d'investissement pour la rénovation de deux bâtiments, permettent d'ouvrir les dépenses nécessaires à ces travaux. D'où un chiffre important des restes à réaliser.



Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 83 384.10 € en 2023, tandis que celles de 2024 sont de 44 772.58 €.

Récapitulatif des recettes d'investissement réalisées en 2024		
13	Subventions d'investissement	11 676.73
10	Dotations – fonds divers : - remboursement de la TVA sur les investissements, - besoin d'investissement	16 059.91
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - les opérations d'ordre de transfert entre section concernent le solde de la dissimulation des réseaux, à Meyraguet tranche 1, au Bertoux, ainsi que l'installation d'un éclairage public au chemin du château d'eau de Belcastel.	17 035.94
		TOTAL 44 772.58
Restes à réaliser au 31 décembre 2024 à reprendre en 2025		383 082.00

Les restes à réaliser comprennent l'emprunt et le prêt relai, prévus pour les travaux de rénovation de deux bâtiments (350 400 €).